AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1987
FR0013183985-FS0935

6 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

GENSIGHT BIOLOGICS S.A.

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 septembre 2016, la société Abingworth LLP[1] (Princes House, 38 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni) agissant pour le compte du fonds Abingworth Bioventures VI L.P. dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 12 août 2016, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société GENSIGHTS BIOLOGICS S.A. et détenir, à cette date et à ce jour, 2 873 306 actions GENSIGHTS BIOLOGICS S.A. représentant autant de droits de vote, soit 14,91% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote GENSIGHT BIOLOGICS S.A. suite à l'exercice d'une option de surallocation consentie par GENSIGHT BIOLOGICS S.A. dans le cadre de l'introduction en bourse[3].

[1] Abinggworth est un *limited liability partnership* de droit anglais. Les décisions relatives aux investissements et à l'exercice des droits de vote d'Abingworth Bioventures VI L.P. sont prises à la majorité des voix par un comité d'investissement d'Abingworth LLP.

[2] Sur la base d'un capital composé de 19 264 981 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[3] Cf. notamment communiqués diffusé par la société GENSIGHT BIOLOGICS S.A. le 11 août 2016 et prospectus visé par l'AMF le 4 juillet 2016 sous le n° 16-288.